



**2^{èmes} rencontres
des grandes cultures **BIO****
22 Janvier 2019 - ParisXII^e

Ambition Bio 2022

Cyrille Carayon / DGPE



États généraux de l'alimentation (EGA)

- Engagement du Président de la République, les EGA se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017.
- Ateliers nationaux, régionaux et locaux, consultation publique ont abouti à une **feuille de route gouvernementale** fin 2017.
- **Objectifs :**
 - Relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition
 - Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes
 - Accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs (**dont « Programme Ambition bio 2022 »**)
 - Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable



États généraux de l'alimentation

- **Loi EGalim : focus bio avec 20% de produits bio d'ici 2022 dans la restauration collective publique**
- **Des plans de filière** ont été élaborés par l'ensemble des interprofessions agricoles
 - **Objectif** déterminer les engagements de la filière en vue de sa transformation, pour répondre aux enjeux identifiés dans le cadre des EGA.



Quels engagements en grandes cultures ?

- **Plan de filière Intercéréales :**

Au sein de l'axe 1 du plan de filière (accompagner toutes les créations de valeurs du territoire local à l'international en satisfaisant les attentes clients, consommateurs, citoyens) :

- **Satisfaire le marché français en céréales bio (accompagner les producteurs, collecteurs et transformateurs), avec l'objectif d'un doublément des surfaces d'ici 5 ans. Exemples « 20% de Bio » (Pain), « échéance réglementation 2023 » alimentation animale monogastrique 100% Bio**

- Comment : encourager la contractualisation pluriannuelle, investir dans des capacités de stockage adaptées et des équipements spécifiques, développer l'offre de semences en bio, rechercher des moyens de lutte contre les insectes au stockage.

- **Des actions conduites au sein de la commission bio grandes cultures (Intercéréales-Terres Univia) et dans le cadre du plan ambition bio 2022**



Le Plan Ambition Bio 2022

Le nouveau programme Ambition 2018-2022

-> Objectif : 15 % de SAU en AB ou conversion

Renforcement des aides à la conversion

-> 1,1 Md€ sur la période 2018-2022

Doublement du Fonds Avenir Bio (8M€/an)

Revalorisation du crédit impôt bio (2500 € à 3500 €)

5



Le Plan Ambition Bio 2022

Axe 1 – Développer la production

Axe 2 – Structurer les filières

Axe 3 – Développer la consommation

Axe 4 – Renforcer la recherche

Axe 5 – Former les acteurs

Axe 6 – Adapter la réglementation

Axe 7 – Impulser dynamique conversion en Outre-Mer



AXE 2 – STRUCTURER LES FILIÈRES

Chiffres clés :

100 projets de structuration de filières (regroupant 500 partenaires)
accompagnés avec le Fonds Avenir Bio

12 000 transformateurs (+37 % en 5 ans) engagés en AB fin 2017

5000 distributeurs (+47 % en 5 ans) engagés en AB fin 2017

Objectif :

Structurer les filières pour garantir au mieux un équilibre entre l'offre et la demande et une bonne répartition de la valeur

AXE 2 – STRUCTURER LES FILIÈRES

Actions nouvelles et/ou emblématiques :

- **Mobiliser les acteurs des territoires pour identifier les priorités de production** afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande, et favoriser la structuration de projets de filière.
- **Mettre en œuvre les objectifs de développement de la production biologique prévus dans les plans de filière**, en veillant à une cohérence globale des stratégies entre les filières et en tenant compte notamment des questions liées au bien-être animal et à la biodiversité.



AXE 4 – RENFORCER LA RECHERCHE

Objectif :

Développer la recherche et le développement pour et par l'agriculture biologique



AXE 4 – RENFORCER LA RECHERCHE

Actions nouvelles et/ou emblématiques :

- **Développer au sein des programmes de recherche des instituts techniques des actions spécifiques dédiées à l'agriculture biologique** tant en production qu'en transformation en lien avec les opérateurs économiques
- **Mettre en place des programmes d'expérimentation au niveau régional**
- **Assurer une meilleure diffusion des résultats** de recherche dans les régions mais aussi dans les différentes filières agricoles



AXE 4 – RENFORCER LA RECHERCHE

Actions nouvelles et/ou emblématiques :

- **Conforter le rôle de coordination de l'ITAB** dans la recherche et expérimentation en agriculture biologique avec l'ensemble des instituts techniques et les acteurs concernés
- **Poursuivre le travail initié par l'ITAB en lien avec l'INRA** pour renforcer la connaissance des impacts de la production biologique et les valoriser notamment dans le cadre de la réflexion sur le paiement des services environnementaux
- **Mettre en œuvre le Méta-programme de l'INRA** sur l'AB

ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME

Objectif : Poursuivre une gouvernance multi-acteurs

- **Des réunions thématiques nationales rapprochées** pour établir une feuille de route détaillée (Recherche 6/11/18, filières 7/12/18 et formation 20/02/19)
- Cette feuille de route viendra nourrir les plans régionaux BIO existants animés ou co-animés par les DRAAF/DAAF, professionnels et régions
- **Une à deux réunions par an du COPIL**
- Des groupes de travail spécifiques pour les outre-mer.
- **Réunion annuelle du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence Bio**